Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_130-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération 21

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	53
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

ENVIRONNEMENT – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE REDON AGGLOMÉRATION AU SEIN D'AMORCE

La présente délibération a pour objet de désigner un délégué au sein de l'association AMORCE.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

VU les statuts de l'association AMORCE de type loi 1901 en vigueur ;

VU la délibération du Conseil communautaire du14 mars 2011 approuvant l'adhésion de REDON Agglomération à l'association Amorce ;

CONSIDERANT qu'Amorce est le premier réseau Français d'acteurs locaux d'information de partage d'expériences et d'accompagnement des décideurs en matière de politiques énergie-climat des territoires, de gestion territoriale des déchets et de gestion de l'eau ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance de l'association et la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant REDON Agglomération au sein des diverses instances de l'association.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_130-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner M. Yoann LE FOL en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que M. Jean-Luc LEVESQUE en tant que suppléant,**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON
Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34